

Châteaurenard : la Région PACA distribue une tenue unique dans un lycée de la ville



Suite à la proposition du gouvernement français d'introduire des tenues communes dans les établissements scolaires du territoire, la Région Sud a proposé aux lycées de son territoire d'essayer cette expérience dès la rentrée 2024. Deux lycées ont répondu favorablement dont le lycée Jean d'Ormesson à Châteaurenard qui ont distribué les tenues communes dès le mercredi 28 août 2024.

En janvier 2024, le gouvernement français a proposé d'intégrer une tenue vestimentaire commune dans certains établissements du territoire national qui se porteraient volontaires. Sensible au sujet, <u>la Région Sud</u> a répondu à l'appel de l'Élysée et a proposé à deux lycées de son territoire de tenter l'expérience dès la rentrée 2024.



Après consultation de toutes les parties concernées : parents, professeurs et élèves, deux lycées pacaïens ont pris la décision de répondre favorablement à cette offre. C'est le cas notamment du <u>lycée Jean d'Ormesson</u> qui se trouve dans la commune de Châteaurenard.

Crédit Photo: Pierre-Emmanuel Trigo et Sylabfilms

Lutter contre l'harcèlement scolaire

L'introduction de ces tenus communes est une réponse apportée par le gouvernement et plus particulièrement Gabriel Attal (ministre de l'Éducation au moment de la proposition du gouvernement) afin de lutter contre un problème majeur qui sévit dans les établissements : l'harcèlement scolaire. Les tenues ont été conçues pour atténuer la différenciation sociale entre les élèves et favoriser une équité dans les relations nouées.

Ce mercredi 28 août, <u>Solange Ponchon</u>, <u>conseillère régionale</u> et <u>Cyril Juglaret</u>, <u>conseiller régional</u> et président de la Commission d'appel d'offres de la Région PACA, ont représenté <u>Renaud Muselier</u>, président de la Région Sud et se sont rendus au lycée Jean d'Ormesson pour remettre les tenues et assister au lancement de cette expérimentation. Ainsi, un trousseau de vêtements a été remis à chaque élève : 2 sweatshirts et 5 polos (2 manches longues et 3 manches courtes). D'une valeur de 250 €, il est financé à hauteur de 150 € par la Région Sud et de 100 € par l'Etat afin que les familles ne soient pas impactées financièrement.

55% des habitants de PACA ignorent que l'assurance scolaire intègre un accompagnement en cas de harcèlement



Ecrit par le 19 avril 2025



Après les heures passées à tenter de dénicher le cartable idéal et à remplir les fiches de renseignements, c'est l'autre pensum de la rentrée : choisir une assurance scolaire ! Entre les garanties obligatoires et facultatives, ce produit d'assurance généralement indispensable est un casse-tête pour de nombreux parents, et ce, d'autant plus qu'il est largement méconnu et se prête à de nombreuses idées reçues. Tel est l'enseignement de la nouvelle étude menée par Leocare, première néo-assurance multiservices 100 % mobile, en partenariat avec Poll&Roll.

L'assurance scolaire, ce produit totalement inconnu de 24% des Pacaïens

C'est un rituel quasi immuable de la rentrée. Dès la première semaine, les établissements vont demander aux parents de leur fournir une attestation d'assurance scolaire pour leur enfant. Généralement facultatif pour les activités obligatoires, c'est-à-dire celles inscrites dans l'emploi du temps prévu de l'élève, mais requis pour les animations annexes (classes de découverte, voyages scolaires, ateliers, études surveillées, etc.) et la cantine, ce sésame est de fait quasi indispensable : seuls 10% des élèves n'en ont pas besoin.

Et pourtant ! 12% des Pacaïens pensent que l'assurance scolaire n'est pas vraiment, voire aucunement, obligatoire. En cause ? Un manque de communication et d'informations claires sur le sujet : 55% des



répondants ignorent le rôle de l'assurance scolaire.

La chose est d'autant plus dommageable que l'assurance scolaire est un produit essentiel, auguel près d'un tiers des parents (26%) ont déjà eu recours, dont 13% à plusieurs reprises. En revanche, 11% des Pacaïens déclarent n'avoir jamais souscrit, à tort ou à raison, la moindre assurance scolaire.

Plus de la moitié des parents l'ignorent, et pourtant : le harcèlement scolaire est désormais pris en charge par les assureurs

L'assurance scolaire étant peu connue, les Pacaïens en ont souvent une perception réduite. 87% estiment qu'elle permet avant tout de couvrir des dégâts matériels, 85% des frais médicaux pour blessure et 61% un vol de matériel. En revanche, seuls 45% savent qu'elle intègre aussi un accompagnement en cas de harcèlement scolaire. Or, le harcèlement scolaire est un véritable fléau qui impacte toujours plus de jeunes : 1 collégien ou lycéen sur 5 en est aujourd'hui victime en France. Et plus la prise en charge de l'enfant est tardive, plus les conséquences sont graves.

Interrogés sur cette question, les parents attendent notamment des assurances scolaires un dispositif de prise en charge psychologique (78%), une assistance juridique (71%), une indemnisation des dommages (60%), de la prévention et davantage de sensibilisation (56%), ou encore une protection contre les atteintes à la réputation en ligne (59%).

« Encore aujourd'hui, l'assurance scolaire reste méconnue, ainsi que les garanties proposées. Et pourtant ! Et pourtant, il y a fort à parier que l'assurance scolaire sera obligatoire au moins une fois au cours de la scolarité d'un enfant. En outre, elle intègre des dispositifs et services d'accompagnement en cas de harcèlement scolaire, et notamment de cyberviolences, qui affectent aujourd'hui un collégien ou lycéen sur cinq. Usurpation d'identité, attaques gratuites, utilisation de photos sans consentement, revenge porn... Face à la multiplication des violences, les assureurs proposent désormais des prises en charge dédiées dans le cadre de l'assurance scolaire. D'où l'importance de bien connaître cette protection du quotidien, et de procéder à un comparatif des contrats et des assureurs », explique Christophe Dandois, cofondateur de Leocare.

Énergies renouvelables : où en sommesnous dans le Vaucluse?





Alors que le département de Vaucluse est classé parmi les zones les plus chaudes du pays, la production d'énergie verte et en particulier d'origine solaire y est l'une des plus faibles de France. Alors que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA prévoit une autosuffisance électrique dans 30 ans, cet objectif est-il atteignable ?

C'est une grande première qui devrait faire date. Au premier semestre de l'année 2024, les pays de l'Union Européenne ont produit davantage d'électricité provenant de l'éolien et du solaire que des énergies fossiles. 30% pour être précis (source : Think tank Ember). L'UE s'est fixée comme objectif 42,5% à l'horizon 2030. De son côté la France, affiche 22,2%. Et si on zoome d'avantage, en PACA nous sommes à 11% et dans le département de Vaucluse à 3%!

Et cela pour l'ensemble des sources d'énergies renouvelables (ENR) : hydroélectricité, solaire, éolien, biomasse, géothermie, méthanisation...

Si la France est en retard, le Vaucluse fait figure de mauvais élève

Dans le Vaucluse, l'hydroélectricité représente aujourd'hui 84% de la production d'énergie verte et le





photovoltaïque 11% (source : Enedis). Le plus gros site de production d'électricité hydraulique est installé au niveau de la commune de Bollène, sur un canal parallèle au Rhône (barrage de Donzère-Montdragon). Il a été inauguré par Vincent Auriol en 1952, c'est-à-dire une éternité! Il a fallu attendre 2019 pour qu'un autre projet d'envergure utilisant des énergies renouvelables soit mis en œuvre. Il s'agit de la centrale photovoltaïque flottante de Piolenc, avec ses 47 000 panneaux (soit 22 hectares), elle fût un temps la plus grande d'Europe.



Centrale hydroélectrique de Bollène. ©CNR Bollène



Ecrit par le 19 avril 2025



Centrale solaire flottante de Piolenc. DR

Concernant l'éolien, il est très peu développé en Provence, en raison de la présence de plusieurs bases aériennes (Salon, Istres, Orange).

En résumé, aujourd'hui dans le Vaucluse, 97% de l'énergie consommée est encore d'origine fossile et nucléaire, alors que le département a été un des pionniers en France, en matière de photovoltaïque.

Donc, si la France est en retard, le Vaucluse fait figure de mauvais élève, alors que les potentiels naturels sont importants et pas uniquement sur le photovoltaïque.

La puissance publique à l'initiative

Conscient de ce retard et de la nécessité absolue d'une transition énergétique rapide, l'État a défini des objectifs et un cadre au travers de la loi APER (mars 2023). Celle-ci donne aux communes un rôle central dans ce chantier d'envergure aux allures de course contre la montre. Dans chaque département un référent a été nommé, dans le Vaucluse, il s'agit de Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras. Il coordonne un groupe de travail réunissant tous les acteurs concernés (DREAL, Enedis, Direction Départementale des Territoires, Syndicat d'énergie vauclusien...). En mai 2023, une cartographie





Ecrit par le 19 avril 2025

recensant les zones du département offrant du potentiel pour les énergies renouvelables a été établie. Elle a été envoyée à toutes les communes du département qui devront, après consultations du public et délibérations, définir des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER). « Il s'agit de donner un signal politique fort à tous les porteurs de projets », précise Bernard Roudil, souspréfet.



© Boralex (Peyrolles-en-Provence)

« La volonté doit être d'abord politique », affirme Fabrice Liberato, le président du SCoT Cavaillon - Coustellet - Isle-sur-la-Sorgue

Même son de cloche du côté des élus locaux. « La volonté doit être d'abord politique », affirme Fabrice Liberato, le président du SCoT Cavaillon - Coustellet - Isle-sur-la-Sorgue. Consciente de l'importance d'une démarche concertée et commune, cette interco s'est rapidement saisie du sujet. Ses travaux devraient aboutir sur des premières réflexions et propositions, qui seront présentés aux élus des 21 communes de ce SCoT en septembre prochain. À suivre...

De son côté la communauté d'agglomération du Grand Avignon s'est également engagée dans la transition écologique au travers de son projet de territoire et d'un plan climat Territorial ambitieux. Cette



collectivité se fixe pour objectif, sur son territoire, de multiplier par trois la production en énergies renouvelables et de diviser par deux la consommation. Avec cet effet de ciseau l'autosuffisance pourrait être atteinte à l'horizon 2050.

Multiplier par trois la production d'énergie photovoltaïque à l'échéance 2030

Concernant le photovoltaïque (près de 70% du potentiel des énergies vertes du département), l'objectif est de multiplier par trois sa production à l'échéance 2030. Outre le développement des équipements domestiques, plusieurs projets d'envergure sont dans les starting-block, du côté d'Orange, de Bollène ou de Cairanne. C'est sans compter aussi sur toutes les initiatives issues des collectivités et des entreprises, avec notamment de très nombreux projets de couverture de toits de bâtiment ou de parking. La densité et le maillage du réseau Enedis offre de nombreuses possibilités de raccordement aux installations domestiques et industrielles, confirme Bernard Roudil.

Mais il n'y a pas que le photovoltaïque dans la transition énergétique. Pour les experts, il est essentiel de pouvoir développer un mix énergétique adapté aux besoins et aux ressources de chaque territoire. Et au moins pour une raison. La production photovoltaïque ne peut qu'être diurne, donc ne couvrir qu'une partie des besoins. Sachant qu'aujourd'hui on n'a pas trouvé de vraies solutions industrielles pour stocker l'électricité. De ce point de vue, la géothermie présente un potentiel important, notamment grâce à la présence de nombreuses nappes phréatiques. Ce que confirme Bernard Roudil, responsable du groupe de travail chargé de la transition énergétique pour le département de Vaucluse. On estime qu'au moins 15% de l'énergie consommée pourrait provenir ce mode de production encore trop peu utilisé.

Mais l'impulsion donnée par l'État, qui ne donne qu'un cadre et pas de moyens ou de facilités précises (sauf des droits de dérogations sur des zones dites rouges), sera-t-elle suffisante pour atteindre les objectifs fixés et gagner la bataille qui est engagée ?

Le Vaucluse, pionner en matière de photovoltaïque

Bien qu'aujourd'hui la part de la production d'électricité verte dans le département de Vaucluse reste faible (3%) de nombreux projets dans le domaine du photovoltaïque ont été novateurs ou importants par leur taille.

Historiquement, c'est sur le plateau de Sault que la première grande centrale photovoltaïque a été déployée. Il s'agissait de reconvertir une partie des anciennes installations de dissuasion nucléaire du plateau d'Albion, démantelées en 1998. Mise en service en 2010, cet équipement fut une des premières centrale au sol de France. Les 16 400 panneaux, soit 3 hectares de surface utile délivrent une puissance de 1,2 MWc, de quoi fournir en énergie 600 foyers.

Autre avant-première, avec la première centrale photovoltaïque flottante à Piolenc (Vaucluse). Installée sur une partie d'une ancienne gravière, cette centrale a été mise en service en 2019. En juillet 2023, une seconde tranche s'est ajoutée, faisant de Piolenc la plus importante centrale photovoltaïque flottante d'Europe. Avec 47 000 panneaux soit 22 hectares au total elle produit 22 MWc, de quoi alimenter 6 000 foyers (hors chauffage). Ce qui permet à Piolenc de revendiquer le titre de ville à énergie positive (elle



produit plus qu'elle ne consomme).

Pour en savoir plus sur la centrale photovoltaïque flottante de Piolenc

L'avignonnais Q Energy va réaliser la plus grande centrale solaire flottante d'Europe

On estime qu'en France, le potentiel du solaire flottant à quelque 20 GW répartis sur 1300 sites potentiels

En 2022, sur une partie de l'ancienne carrière d'extraction de granulats de Peyrolles-en-Provence (Bouches-du-Rhône) une autre centrale flottante a été installée, d'une taille un peu plus modeste (12 hectares tout de même) elle génère une puissance de 14,7 MWc. De quoi là aussi satisfaire les besoins des habitants, même si l'électricité produite est injectée dans le réseau Enedis.

Cette technologie présente plusieurs avantages. Il limite l'évaporation des plans d'eau et offre des rendements améliorés grâce à l'effet refroidissant de l'eau. Et, surtout le solaire flottant n'utilise pas de terres agricoles. En France, on estime son potentiel à quelque 20 GW répartis sur 1300 sites.

Départements et villes largement mobilisés

Le <u>Département de Vaucluse</u> n'a pas attendu la mise en œuvre du plan climat pour avancer. La collectivité présidée par Dominique Santoni a déjà ainsi déployé des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments publics comme des collèges notamment.

Même si les projets de développement des ENR sont laissés à l'initiative des communes, la communauté d'agglomération du <u>Grand Avignon</u> entend y jouer un rôle central. Outre la définition de grandes orientations stratégiques, l'EPCI assurera la coordination et le suivi des projets. À ce jour, 31 actions ont planifiées.

D'ores et déjà, sur le foncier maitrisé par le Grand Avignon, les orientations prises sont :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics pour réduire les consommations avec développement d'énergies renouvelables en autoconsommation collective si possible (étude en cours sur Agroparc),
- Couverture des parking relais en ombrières,
- Etude de la couverture des bassins de rétention en photovoltaïque.



D'autres initiatives locales sont également à signaler dont certaines comme à Mérindol où, à l'initiative de son maire, Philippe Batoux, une coopérative associant la collectivité et ses habitants a été créée pour déployer une petite centrale photovoltaïque.

De son côté la région PACA a lancé le 15 juillet dernier une grande <u>consultation en ligne pour collecter</u> <u>des données nécessaires à la planification écologique</u> dans la région. Les fruits de ses travaux devrait être présentés à la fin de l'année 2024.

Les projets et réalisations du département de Vaucluse sur son patrimoine bâti

Sites équipés de panneaux photovoltaïque en 2024 :

- Espace Départemental des Solidarités : Apt, 120 m2, 34 MWh de production annuelle estimée
- Centre routier d'Apt : 80 m2, 25 MWh de production annuelle estimée

Sites équipés de panneaux en 2025 :

- MEMENTO (pôle des patrimoines Agroparc Avignon) 500 m2, 43 MWh de production annuelle estimée (dont 136 MWH en autoconsommation)

SLL Sorgues (service Livre et lecture) 70 m2, puissance installée : 15 KWc

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) 250 m2, puissance installée : 49 KWc

Une convention d'occupation a été signée avec un tiers investisseur afin d'équiper 8 collèges en panneaux photovoltaïques, avec revente totale de l'électricité par l'investisseur :

- Production 2022 : 1 318 MWh- Production 2023 : 1 385 MWh

Projet de déploiement de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments en autoconsommation collective :

- Objectif : atteindre 1/3 de la consommation électrique du Département soit une production de 1 690 MWH/an
- Création de 15 boucles d'autoconsommation collectives alimentant une trentaine de bâtiments du Département
- Au cœur de ces 15 boucles, une vingtaine de bâtiments seront étudiés pour être potentiellement équipés de panneaux PV
- Installation des panneaux envisagée sur 2026/2027

PACA: appel à candidatures pour la



5ème édition du Prix Santé Entrepreneurs



Engagée auprès de 6.500 chefs d'entreprises et entrepreneurs sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse, Harmonie Mutuelle lance l'appel à candidatures pour une nouvelle édition du Prix santé entrepreneurs. Cette initiative a pour objectif de valoriser et récompenser les actions d'entrepreneurs en faveur de la santé et du bien-être de leurs salariés ou de leur environnement.

Les entrepreneurs des régions PACA et Corse, adhérents ou non d'<u>Harmonie Mutuelle</u> ont jusqu'au 25 septembre s'ils veulent participer à la 5^{ème} édition du Prix Santé Entrepreneurs organisée par l'acteur majeur de la protection sociale en France. Une dotation de 5.000 euros est prévue pour le premier prix et 1.000 euros seront attribués aux prix coup de cœur. Les lauréats régionaux seront connus le 11 octobre avant les lauréats nationaux dévoilés de 8 novembre.

Récompenser les actions à impact positif sur la santé et l'environnement



Harmonie Mutuelle, protège plus de 140 000 entrepreneurs en complémentaire santé. Engagés pour améliorer les conditions de travail et valoriser le fait que la santé et le bien-être sont des conditions sine qua non de la réussite entrepreneuriale, les adhérents élus entrepreneurs membres de la commission Harmonie Mutuelle Entrepreneurs sont à l'origine de la création du Prix Santé Entrepreneurs.

Les prix nationaux seront attribués et remis aux entrepreneurs qui ont menés des actions internes à impact positif dans le domaine de la santé. Ils seront décernés selon les critères suivants :

- -La santé, le bien-être du chef(fe)d'entreprise
- -La santé, le bien-être de ses salariés
- -La santé, le bien-être de ses clients
- -La santé, le bien-être de son environnement au sens large
- « Nous sommes fiers d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de qualité de vie au travail et d'actions en faveur de l'environnement. Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus qu'intégrer la santé dans une démarche globale de performance est une condition de réussite et de longévité entrepreneuriales. En qualité d'Entreprise Mutualiste à Mission, engagée auprès des entrepreneuses, des entrepreneurs et de leurs salariés, nous mettons en œuvre des solutions innovantes pour les protéger et les accompagner dans leur vie professionnelle et personnelle. Avec le Prix Santé Entrepreneurs, nous valorisons les initiatives innovantes menées dans les territoires, au service de la santé, du bien-être et de la solidarité entre entrepreneurs. Une mission qui est au cœur de notre raison d'être. » a déclaré Robert Jimenez, directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse chez Harmonie Mutuelle.

PACA: EDF et France Travail s'engagent en faveur de l'emploi et du recrutement sur le territoire



Ecrit par le 19 avril 2025



Frédéric Busin, directeur Action Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur Groupe EDF et Pascal Blain, directeur France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont engagés via la signature d'un accord à poursuivre leur action commune en faveur de l'emploi et du recrutement. Cet accord prévoit une amplification des plans d'exécution et des actions engagées depuis de longue date.

EDF et France Travail poursuivent leur collaboration historique. Les deux structures « essentielles » à l'économie française, partenaires depuis de très nombreuses années, se sont engagés via la signature d'un nouvel accord sur deux axes et enjeux d'avenir : la promotion des métiers en tension et le recrutement.

<u>Frédéric Busin</u>, directeur Action Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur Groupe EDF a expliqué, suite à ce nouveau partenariat, l'importance des enjeux du Groupe EDF sur le plan des compétences et les actions qui seront mises en place : « En 2024, dans la région, nous accueillerons plus de 1100 nouveaux collaborateurs et les besoins de recrutement se poursuivront dans les prochaines années. Dans un contexte de relance du programme nucléaire, de développement des énergies renouvelables, et de reprise des investissements dans l'hydraulique, le groupe EDF augmente ses volumes de recrutement pour répondre aux besoins en compétences industrielles, techniques et numériques dans la durée. »

Des actions de formation et d'insertion professionnelle

EDF et France Travail poursuivront leurs actions de formation et d'adaptation au poste de travail des



candidats retenus et privilégieront l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Cela peut englober plusieurs cas : personnes sortant de formation, stages et alternance, jeunes suivis dans le cadre du Contrat Engagement Jeune, personnes éligibles aux Emplois francs, personnes accompagnées par France Travail à la suite d'un licenciement économique.

« Avec plus de 1000 postes à pourvoir par année dans la région, le groupe EDF propose de véritables opportunités de carrière qui permettent de répondre aux enjeux de la transition énergétique. France Travail soutient le développement du groupe en faisant connaître la diversité de ses métiers et en sélectionnant des nouveaux profils de candidats grâce à des méthodes de recrutement innovantes basées principalement sur les savoir-être et la motivation, complétées par de la formation. », a de son côté précisé <u>Pascal Blain</u>, directeur France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les deux partenaires agiront également pour la diversité des emplois dans l'industrie énergétique et sa sensibilisation auprès des candidats ou demandeurs d'emploi. Un accent particulier sera mis lors de la Semaine de l'Industrie, de Forindustrie et de la Semaine des métiers du nucléaire, deux évènements d'emploi et formation.

Encore quelques jours pour candidater aux Trophées des Transitions et de la RSE



Ecrit par le 19 avril 2025



Le <u>LAB RSE innovation</u> organise la 20° édition de ses Trophées des Transitions et de la RSE Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises ont jusqu'au mercredi 31 juillet pour envoyer leur candidature.

Les entreprises ayant au moins deux ans d'ancienneté et un salarié (cela peut être le créateur de l'entreprise) qui ont la responsabilité sociétale au cœur de leur stratégie peuvent candidater aux Trophées des Transitions et de la RSE PACA et aux Trophées des Transitions et de la RSE départementaux.

Ces Trophées sont l'occasion pour les entreprises de faire le point sur leur démarche RSE en bénéficiant d'un pré-diagnostic mettant en lumière les points forts et les points faibles de leurs actions. Les entreprises pourront également bénéficier d'un label engagé RSE et responsability europe en économisant jusqu'à 50% du coût du label. L'obtention d'un trophée permet la valorisation de la qualité de travail, le gain de reconnaissance et de fierté des salariés, la valorisation des parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, actionnaires, collectivités), le gain de notoriété, une reconnaissance comme étant une structure leader de la Responsabilité Sociétale en région PACA, ou encore l'appartenance à une communauté d'une centaine de lauréats.



Pour envoyer sa candidature, il suffit de créer un compte sur le site d'Acesia et de remplir <u>le questionnaire en ligne</u>, avant le mercredi 31 juillet, qui est axé sur la vision et la gouvernance, les ressources humaines et les aspects sociaux, l'environnement, la réalisation-fabrication des produits/services, ainsi que l'ancrage territorial.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

Grand Delta Habitat, Etat des lieux et stratégie



Ecrit par le 19 avril 2025



Lors du dernier Delt'apéro ayant pour thème la Transparence bancaire, Michel Gontard et les équipes de <u>Grand Delta Habitat</u>, leader des bailleurs sociaux de Vaucluse parti à la conquête des régions Paca, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes -dans une moindre mesure- et des Alpes-Maritimes, ont évoqué la transparence bancaire. Une analyse poussée venue contextualiser le marché sur lequel se meut avec difficulté le logement social qui a perdu, depuis 2017, l'appui du gouvernement et doit faire face à une conjoncture française et internationale des plus complexes. C'est aussi l'heure, pour ceux qui ont su maintenir leur croissance, de se montrer agiles et de rafler la mise... Même en temps de crise.



Ecrit par le 19 avril 2025



Michel Gontard, Président de Grand Delta Habitat Copyright MMH

Mais avant d'aller plus avant dans l'analyse de ce qui se joue actuellement, quelle est la position de Grand Delta Habitat ?

Grand Delta Habitat ce sont 39 375 logements, répartis dans 194 communes, dans quatre régions et 7 départements (84, 83, 30, 26, 13, 06 et 04), mais dont le plus grand nombre de logements se situent dans le berceau de la coopérative soit 29 572 maisons et appartements en Vaucluse bientôt rejoints par 1 168 nouveaux habitats sur ce même territoire.

Une présence en zones tendues

Il est vrai que le bailleur social travaille également prioritairement sur les zones tendues comme dans le Var où 831 logements rejoindront les 774 logements déjà présents. Même chose du côté des Bouches-du-Rhône où 522 nouveaux habitats viendront grossir un patrimoine d'actuellement 3 907 logements, sans oublier les Alpes-Maritimes où 831 logements à venir complèteront les 774 habitations. Pour l'heure, la



coopérative a déjà racheté 759 logements à ses confrères et en livrera autant, en programme neuf, d'ici la fin de cette année.

Des chiffres au carré

Concrètement, en 2023, GDH a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 215M€, investi 125M€, dégagé des ressources financières à hauteur de 36,3M€, obtenu un résultat net de 20,1M€, réalisé des plus-values grâce à la vente d'habitats à hauteur de 18,9M€ et bâti un autofinancement de 17,3M€. **Dans le détail ?** Le bailleur social loge 93 300 personnes, possède 9 747 lots en gestion de copropriété, a livré 805 logements, accueille 662 salariés, a vendu 158 logements et propose un suivi personnalisé des familles logées via 15 agences commerciales. Enfin, la coopérative arrive à un taux de recouvrement de 98,81% et 3,02% de logements vacants.



Michel Gontard, président de GDH et Xavier Sordelet, directeur général GDH ont commenté la conjoncture et la feuille de route de la coopérative Copyright MMH



Les projections 2024

Grand Delta Habitat prévoit une marge annuelle de l'activité accession de 254M€; La collecte de 211M€ de loyers bruts (soit 194M€ net); La vente de logements pour 13,3M€ dont celle du Foyer 'Baigne pieds' 54 équivalents logements pour un produit d'un peu plus de 4M€; une vacance en dessous des 900 logements et une optimisation de l'organisation de sa structure avec 667 salariés à la fin de cette année. Au chapitre des freins: Une réduction de Loyer de Solidarité estimée à 16M€, tandis que la part affectée à la remise énergie est de 750 KF€; enfin, le coût de la vacance financière avec les démolitions se monte à une perte de 6 101KF.

Le Livret A

Le livret A passé de 0,5% en février 2020 à 3% en février 2023, et dont environ 60% de la collecte est dévolue au financement du Logement social via les prêts consentis de la Caisse des dépôts aux organismes sociaux (il représente avec le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) 542 milliards d'euros de collecte en France), a sensiblement alourdi l'encours de la dette des bailleurs sociaux, évalué à 150 milliards d'euros. Les charges augmentant, ceux-ci sont là encore entravés dans leur résultat d'exploitation et leur capacité d'investissement.



Jardins de Sophie Copyright Sylvie Villeger

Les autres leviers exercés par GDH pour conforter son budget ?

L'augmentation de l'Indice de référence (IRL) des loyers à hauteur de 3,5% hors DPE (diagnostic de performance énergétique) F et G du patrimoine existant ; L'optimisation du calendrier de libérations et



démolitions, et la réduction des logements vacants de 1 184 à 900, à fin décembre.

Les perspectives 2025-2028

GDH ambitionne **un autofinancement** de 18,2M€ en 2025 ; 21,3M€ en 2026 ; 24,3M€ en 2027 et 23,8M€ en 2028. Un patrimoine de logements allant de 40 862 en 2025 ; 41 491 en 2026 ; 42 216 en 2027 et 42 802 en 2028.

Un chiffre d'affaires loyers de 208,410M€ en 2025; 220520 en 2026; 229807 en 2027 et 238934 en 2028.

En termes de **ventes de logements**, la coopérative verrait un retour sur investissement de 14,7M€ en 2025 ; 15,1M€ en 2026 ; 15,4M€ en 2027 et 15,8M€ en 2028. **GDH prévoit entre 2025 et 2028** d'investir 953M€ à destination des opérations nouvelles ; 266M€ de réhabilitations ; D'exécuter une maintenance de son parc à hauteur de 137M€ et d'investir 39M€ dans de nécessaires démolitions.

A 2028, **la coopérative prévoit d'accueillir** 42 802 logements et foyers ; 4 107 logements réhabilités ; aura procédé à 1 083 ventes de logements ; exécuté 1070 démolitions et à 104 ventes de logements.

Standard & Poor's

L'ingénierie financière de GDH est saluée depuis 5 ans, par l'agence de notation Standard & Poor's qui lui a attribué la note de A pour ses choix de financement à long terme et A1 pour ces décisions en matière de financement à court terme. Cependant si GDH se révèle être une machine de guerre du Logement social au sein du Vaucluse et désormais vers les zones tendues des régions limitrophes et audelà, le contexte conjoncturel et financier n'est pas des plus aisés. Michel Gontard, patron de la coopérative s'en est largement ouvert lors de ce Delt'Apéro de la Transparence bancaire.

Une conjoncture inquiétante

«La conjoncture est inquiétante, a relevé, durant la soirée, Michel Gontard. En effet, les bailleurs sociaux accélèrent les ventes en bloc pour retrouver leurs capacités financières.» Ainsi Erilia, SFHE (Société française d'habitations économiques), Unicil, Logis familial Varois, CDC Habitat (Caisse des dépôts et consignations), 13H (1^{er} bailleur social public des Bouches-du-Rhône), 3F (Groupe d'Action Logement) et Sacogiva (Bailleur d'Aix-en-Provence) ont proposé une partie de leur patrimoine à Grand Delta Habitat.

Besoin de liquidité des confrères bailleurs

En tout, 2 200 logements ont été proposés, en 2024, à GDH par ses confrères et pour lesquels le bailleur vauclusien en a acquis 759 en dessous de 2 000€/m2 et même à Nice à hauteur de 1 600€/m2. **Plus précisément ?** Les 759 logements ont été achetés à Erilia, Sacogiva, 1001 vies habitat, 3F Sud, à CDC Habitat ainsi qu'à Unicil.



Ecrit par le 19 avril 2025



Le Delt'Apéro de la Transparence bancaire réunissait Les directeurs et les administrateurs de la coopérative ainsi que ses partenaires financiers

Un contexte de crise inédit

«Nous sommes dans un contexte de crise inédit, analyse le président de GDH, détaillant les freins intervenant puissamment au creux d'une conjoncture marquée par le Covid -depuis mars 2020- puis la guerre en Ukraine intervenue fin février 2022 et dont l'impact s'est fait ressentir sur la production et la vente de logement.»

« D'autres perturbations

impactent la sphère économique, a rappelé le leader vauclusien des bailleurs sociaux comme, notamment, le retour de l'inflation, l'augmentation des coûts de construction, ainsi que celui de l'argent -qui a eu pour conséquence de diminuer les capacités d'emprunt immobilier, notamment des particuliers, jusqu'à + de 50 000€. »



« La disparition des aides publiques

sont pour beaucoup supprimées. Quant au Prêt à taux zéro (PTZ), s'il a, en effet, été prolongé jusqu'en 2027, son usage a été restreint. Le dispositif concerne l'acquisition d'un logement neuf en zone tendue ou d'un logement ancien avec travaux en zone détendue. Le dispositif subit également le recul de solvabilité du primo-accédant cependant son action touche désormais 800 nouvelles communes. » Pour Michel Gontard, « le PTZ demeure intéressant dans le cadre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre d'achat en PSLA (Prêt social location/accession), en BRS (Bail réel social) sur l'ensemble des ventes HLM. »

La fin programmée du dispositif Pinel d'investissement locatif

Cette disposition, éteinte en 2024, permettait une réduction d'impôt allant jusqu'à 21% du prix d'acquisition d'un bien mis en location. Pourtant le Pinel avait permis la construction de 500 000 logements depuis sa création en 2014. « Sa disparition remet en question l'équilibre des opérations de logement en réduisant la part des investisseurs. La promotion immobilière est désormais le fait des bailleurs sociaux. »



Ecrit par le 19 avril 2025



Le nouveau Chai Copyright Sylvie Villeger

Le mille-feuille de la règlementation

Désormais la concurrence établit ses règles par voie de règlementations que seuls les plus grands faiseurs peuvent absorber telles que la Loi Climat et résilience qui interdit l'augmentation des loyers des logements du parc privé classés F et G au titre du DPE (Diagnostic de performance énergétique).

En 2024

toutes les étiquettes DPE sont autorisées à la location à condition de consommer moins de 450Kwh/m2 par an. En 2025, l'Etat prévoit d'exclure du parc locatif les logements classés en G, puis F en 2028 et E en 2034.



La loi Zan

Fixe de réduire de moitié la consommation des surfaces naturelles d'ici 2030 afin de cesser d'artificialiser les sols d'ici 2050.

Les effets collatéraux

Entre 2021 et 2023 la Fédération des promoteurs a observé un recul de 50% des ventes de logements au détail et de 60% des ventes de logements aux investisseurs. 900 agences immobilières ont été placées en redressement judiciaire ou en liquidation en 2023 soit +3% par rapport à 2022.

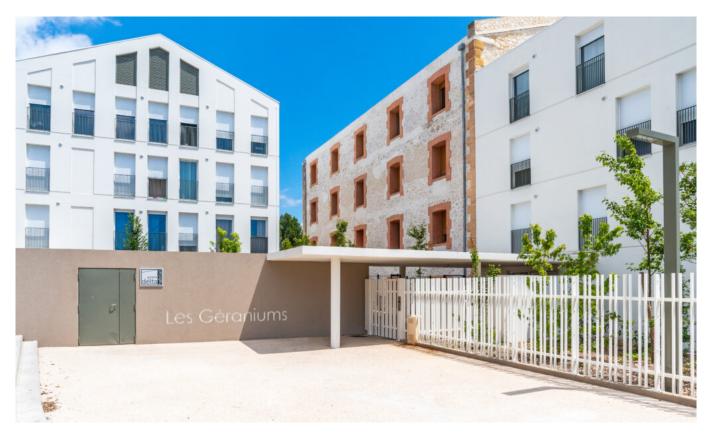
Offices notariaux, archis, déménageurs...

Près de 1 000 licenciements ont été annoncés dans les offices notariaux car le nombre de transactions immobilières dans l'hexagone est passé de 1 Million en 2022 à 900 000 en 2023. Les cabinets d'architecte se sont séparés de 15% de leurs effectifs dès le 1^{er} semestre 2024 soit 10 000 suppressions d'emplois sur 60 000. Même ressenti du côté des déménageurs avec un recul de 20% de l'activité et une baisse d'activité de 2,5% chez les marchands de meubles. Enfin, du côté des collectivités, les droits de mutation n'ont pas été au rendez-vous. Le Conseil départemental qui avait budgété 110M€ en 2024 subira un recul de 30M€ par rapport à 2023.

Désormais

Les bailleurs sociaux qui 'tiendront la rampe' sont ceux qui sauront mêler audace, prudence et pugnacité dans l'exercice du développement d'un patrimoine de qualité, en zone tendue et sans doute également, dans le logement intermédiaire qui permet à ceux qui n'ont pas accès au logement social de prétendre à un loyer décent, en proximité des agglomérations pourvoyeuses d'emplois et de services. Pour cela, La bonne santé de l'organisme se lit en partie dans sa capacité d'autofinancement et en, regard de son seuil de fragilité.





Les Géraniums Copyright Sylvie Villeger

Samuel Marc nommé coordinateur Paca et Occitanie des Forces françaises de l'industrie







<u>Samuel Marc</u>, président du groupe industriel vauclusien <u>Fénix Evolution</u>, basé à Gargas, vient d'être nommé coordinateur des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie pour le club des <u>Forces françaises de l'industrie</u> (FFI).

Les Forces françaises de l'industrie ont souhaité se renforcer en régions. A la suite d'une rencontre entre ses fondateurs et le vauclusien Samuel Marc en septembre 2023 et d'un <u>événement organisé par Samuel en Vaucluse autour de la réindustrialisation</u> du département en mars dernier, auquel était présent <u>Arnaud Montebourg</u>, ancien ministre de l'Économie et entrepreneur actif au sein des FFI, le président de Fénix Evolution a été nommé coordinateur des régions Paca et Occitanie pour le club des FFI.

« Quand <u>Laurent Moisson</u> (cofondateur des FFI) m'a fait part de l'ambition des Forces françaises de l'industrie de s'impliquer davantage en régions, j'ai tout de suite voulu m'investir dans le projet. »

Samuel Marc



Issu d'une famille travaillant dans le milieu du nucléaire, Samuel Marc s'est quant à lui dirigé vers le secteur de l'agroalimentaire. Après une première entreprise, Délisucré, qui avait obtenu en 2016 le prix de l'innovation du Salon international de l'agroalimentaire (SIAL) pour une gamme de produits sucrants adaptés aux personnes diabétiques, Samuel Marc a fondé le groupe industriel Fénix Evolution en 2020. Basée à Gargas, l'entreprise est spécialisée dans la revalorisation des fruits locaux déclassés. La société gargassienne travaille notamment avec le Groupe Perret pour créer une nouvelle génération de bio activateurs à base de ferments lactiques afin d'activer et régénérer la fertilité des sols.

Samuel Marc a donc à cœur de réindustrialiser les zones rurales, c'est d'ailleurs l'une de ses missions au sein des FFI. En tant que coordinateur régional, il aura pour missions d'organiser les Nuits de l'industrie à travers quatre événements majeurs afin de valoriser le savoir-faire français. « Cette série d'événements aura pour but final la création d'un livre blanc sur l'état de la réindustrialisation en France », développe Samuel Marc. Le Vauclusien devra également promouvoir le réseau FFI à l'échelle régionale afin de tisser des liens solides et durables, mais aussi faciliter l'implantation et le développement des industries en zones rurales et contribuer à leur dynamisme économique.

Le Vaucluse en route vers une réindustrialisation?

La région Provence-Alpes-Côtes d'Azur est celle qui donne le plus de pourboires







D'après une étude sur les habitudes des Français au restaurant réalisée par sunday, la solution de paiement pour restaurants lancée par les fondateurs de Big Mamma, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus généreuse en pourboire.

Si la France n'est pas réputée comme étant le pays où les habitants laissent le plus de pourboires au restaurant, l'étude indique qu'une table sur cinq en laisse un en plus de l'addition, qui représente en moyenne 5,8% du montant de l'addition. L'étude révèle également que c'est la région Paca qui se montre la plus généreuse.

Les habitants de la région Paca sont ceux qui laissent le plus fréquemment des pourboires. En revanche, ce ne sont pas forcément ceux qui donnent le plus en termes de montant. Le plus gros pourboire enregistré depuis le début de l'année s'élevait à 112€, laissé dans un restaurant d'Auvergne-Rhône-Alpes. Suivent la région Ile-de-France où des convives ont donné 104€ de pourboire puis une table de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un pourboire de 94€.



	Fréquence		Taux de pourboires		Pourboire max
Provence Alpes Côte d'Azur	33%	Grand Est	6,4%	France	112
Occitanie	24%	Pays de la Loire	5,9%	Auvergne-Rhô ne-Alpes	112
Normandie	24%	Ile-de-France	5,8%	Ile-de-France	104
Auvergne-Rhône-Al pes	22%	Auvergne-Rhô ne-Alpes	5,8%	Provence Alpes Côte d'Azur	94
Nouvelle-Aquitaine	20%	Provence Alpes Côte d'Azur	5,8%	Nouvelle-Aquit aine	51
Bretagne	19%	France	5,7%	Hauts-de-Fran ce	50
France	19%	Normandie	5,6%	Occitanie	50
Grand Est	18%	Hauts-de-France	5,6%	Normandie	38
Ile-de-France	17%	Centre-Val de Loire	5,5%	Pays de la Loire	35
Bourgogne-Franche -Comté	15%	Nouvelle-Aquit aine	5,5%	Bretagne	32
Hauts-de-France	10%	Bretagne	5,3%	Grand Est	29
Pays de la Loire	8%	Bourgogne-Fra nche-Comté	5,1%	Bourgogne-Fra nche-Comté	27
Centre-Val de Loire	6%	Occitanie	4,5%	Centre-Val de Loire	17

©sunday